

# LA LOI SUR LES BONS SAMARITAINS VOUS PROTÈGE-T-ELLE?

La *Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose* peut vous éviter, ainsi qu'aux autres personnes sur place, une inculpation pour possession de drogue – si vous réclamez une aide médicale en cas de surdose (pour vous-même ou pour une autre personne).

## Grâce à cette loi, vous ne risquez pas d'accusation pour :

- la possession de drogue pour votre usage personnel (« possession simple »);
- la violation de toute condition de votre libération conditionnelle, de votre libération sous caution, de votre probation ou de votre ordonnance de sursis (« détention à domicile ») résultant d'une condamnation antérieure pour **possession simple**.

## La loi ne protège pas d'accusations pour :

- la vente de drogues illégales (trafic) – la police pourrait vous suspecter si vous avez en votre possession une quantité importante de drogues, des espèces, ou des objets tels qu'une balance, des sachets et des listes de dettes;
- les infractions autres que la possession simple;
- un mandat d'arrestation déjà émis;
- la violation de toute condition de votre libération conditionnelle, de votre libération sous caution, de votre probation ou de votre ordonnance de sursis (« détention à domicile ») résultant d'une condamnation antérieure pour **une infraction autre que la possession simple**.

## La police ne connaît pas toujours la protection offerte par cette loi.

**Île-du-Prince-Édouard:** Pour obtenir une aide juridique, appelez le service de référence de la Community Legal Information au 902-892-0853. Le service vous recommandera un-e avocat-e proposant une consultation de 45 minutes pour 25,00 \$ plus taxes. Ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 15 h 30.

**Nouveau-Brunswick:** Pour obtenir une aide juridique, appelez la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick au 506-633-6030 (Saint John) ou au 506-444-2777 (Fredricton). Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 15 à 16 h 30. Visitez [www.legalaid-aidejuridique-nb.ca](http://www.legalaid-aidejuridique-nb.ca) pour plus de bureaux locaux ou appelez 506-444-2776.

**Nouvelle-Écosse:** Pour obtenir une aide juridique, appelez le service de référence de la Legal Information Society of Nova Scotia au 1-800-665-9779. Le service vous recommandera un-e avocat-e proposant une consultation de 30 minutes pour 20,00 \$ plus taxes. Ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 16 h.



Ministère de la Justice  
Canada

Department of Justice  
Canada

FINANCEMENT FOURNI PAR